

Des magasins qui refusent les OGM ça existe et depuis longtemps.



17/10/2012

Suite à la publication des résultats de la dernière étude sur les effets des OGM sur la santé, 8 Français sur 10 affirment être inquiets quant à la présence d'OGM dans leur alimentation. (Selon un sondage Ifop réalisé pour Ouest-France le 22 septembre 2012, 79% des Français sont inquiets face aux OGM.)

Apporter visibilité et traçabilité aux consommateurs est plus que d'actualité aujourd'hui.

>> **Télécharger le communiqué de presse :**

[Biocoop refuse les OGM](#)

BIOCOOP REFUSE LES OGM. POURQUOI ?

Pour protéger nos agriculteurs et leur savoir-faire

Parce que les cultures OGM induisent un modèle agricole qui ne rime ni avec autonomie ni avec cohérence.

En effet, les cultures OGM

- N'empêchent pas la dépendance des agriculteurs aux pesticides et aux herbicides
- N'améliorent pas les rendements
- Contraignent les agriculteurs à racheter chaque année des semences vendues par ceux qui vendent également les pesticides et herbicides

Pour protéger l'environnement

Parce que les OGM ne diminuent pas la quantité de pesticides utilisés !

Pas d'OGM, sinon comment éviter

- les risques de pollution
- les risques de perturbation des écosystèmes
- les risques de dissémination volontaire ou accidentelle

Pour protéger nos assiettes

Parce que les OGM ne résoudront pas la faim dans le monde !

Les OGM sont déjà dans nos assiettes ! En Europe, seuls quelques produits contiennent directement des OGM.

Mais nous en consommons indirectement à travers les productions animales (lait, viandes, oeufs, poissons...) puisque les animaux d'élevage sont nourris au maïs, soja et colza OGM, importés en majorité d'Amérique du Nord ou du Sud.

Pour nos droits civiques

Parce que les cultures OGM sont loin de faire l'unanimité !

Et que les citoyens doivent pouvoir choisir

Pour pérenniser le choix bio

Parce que OGM et Bio sont incompatibles !

Biocoop va plus loin en soutenant les pétitions anti-OGM et les campagnes d'actions menées auprès du gouvernement pour garantir une agriculture biologique sans OGM. Biocoop soutient les actions de l'association Semences Paysannes mais également le combat des Faucheurs Volontaires d'OGM pour leur rôle de lanceurs d'alerte. Certains acteurs du réseau ont témoigné en faveur des faucheurs lors de procès ou ont participé au fauchage de cultures OGM en plein champ.

BIOCOOP REFUSE LES OGM. COMMENT ?

Par conviction, depuis sa création, Biocoop, le 1er réseau de magasins bio en France, est exigeant :

Dans ses approvisionnements

Fort de nombreuses années de démarches et de construction durable avec les acteurs des filières agricoles biologiques (producteurs, transformateurs, fournisseurs...), Biocoop s'impose, comme à eux, un cahier des charges exigeant sur :

- L'origine des matières premières (maïs, colza, soja et riz)

- La composition des produits transformés
- La traçabilité de l'alimentation animale (un des enjeux majeurs de l'alimentation conventionnelle)

Au travers de spécifications plus rigoureuses que celles de la réglementation européenne

- Le label européen autorise un taux de contamination OGM à 0,9 % pour les ingrédients issus de l'agriculture biologique. Biocoop va au-delà en s'imposant un seuil de présence OGM limité à 0,01 %. Pour limiter à maxima les risques et s'assurer du respect de ce seuil, Biocoop demande à ses fournisseurs de s'engager sur un cahier des charges rigoureux.

À travers une démarche de construction de filières qui assure transparence et traçabilité.

En partenariat avec des producteurs et des transformateurs, Biocoop construit des filières agricoles biologiques durables, équitables et de confiance.

- Sur la base d'un cahier des charges sur lequel chacun s'engage, les acteurs des filières partenaires de Biocoop entretiennent des relations de coopération.

En anticipant ensemble leurs besoins, en échangeant au sujet de leurs impératifs et en partageant leurs activités, ils assurent la transparence de chacune des étapes de la production et ainsi une traçabilité optimale des produits (exemple au sujet de l'alimentation animale : en période de sécheresse, la raréfaction des céréales entraîne des risques de traçabilité des origines de l'alimentation ; l'engagement de chacun des acteurs de ces filières permet de limiter ces risques.)

- Les filières auxquelles Biocoop contribue sont uniquement françaises, ce qui permet d'assurer une totale transparence sur l'origine des matières premières et des produits.

Lisibilité et visibilité des produits sans OGM

L'étiquetage

Le 1er juillet 2012, un décret a été mis en place pour les éleveurs qui ont, désormais, la possibilité d'indiquer « nourris sans OGM ». En revanche, il n'y a toujours pas d'obligation de préciser « nourris avec OGM »...

Les produits bio sont sans OGM. Mais Biocoop choisit d'indiquer la mention « sans OGM » sur tous ses produits à marque propre.

Labels

Il existe différents labels qui assurent aux consommateurs des produits sans OGM, issus de cahier des charges eux aussi exigeants dont le label Bio Cohérence auquel Biocoop contribue.

Les produits sont proposés dans les magasins du réseau Biocoop.

Des magasins qui ne vendent QUE des produits bio et qui respectent le cahier des charges Biocoop

De multiples acteurs du marché proposent, dans leurs linéaires proches les uns des autres, aussi bien des produits bio que des produits non bio aux origines variées, qui plongent les consommateurs dans la confusion.

Les magasins Biocoop ne proposent QUE des produits bio aux spécifications exigeantes, issus de son cahier des charges.

Pour s'assurer la confiance des consommateurs sur ce point, les sociétaires du réseau Biocoop imposent à chaque magasin un contrôle externe concernant l'application de ce cahier des charges

UNE CONSOMMATION RESPONSABLE, C'EST SANS OGM. BIOCOOP LES REFUSE. ET VOUS ?

Zoom sur les spécifications du cahier des charges de Biocoop

Biocoop demande à ses fournisseurs les garanties suivantes :

- Garantie non OGM sur les souches des levures utilisées en tant qu'ingrédient
- Garantie non OGM sur enzymes
- Garantie non OGM sur le xanthane

Biocoop demande à ses fournisseurs de s'engager à effectuer une analyse de risques OGM pour leurs activités et à prendre les mesures de précaution le cas échéant, conformément à la réglementation générale et au règlement bio.

En conséquence, à la demande de Biocoop, le fournisseur doit être en mesure de fournir:

- Les garanties sur l'absence d'OGM sur les semences et sur les matières premières utilisées dans l'alimentation animale (seuil de recherche en laboratoire : 0,01 %)
- Son plan d'analyses de recherche d'OGM ainsi que ceux de ses différents prestataires (préférence aux analyses systématiques par rapport au sondage – seuil de recherche en laboratoire : 0,01 %)
- Les dispositions prises pour éviter les risques de contamination (stockage et transport)
- Les garanties sur l'absence d'OGM sur les produits finis utilisés par l'alimentation ainsi que sur les produits transformés (seuil de recherche en laboratoire : 0,1 %)

Il sera donné priorité aux fournisseurs qui s'approvisionnent auprès des filières de matières premières reconnues par Biocoop.

Par ailleurs, Biocoop est particulièrement vigilant envers les fournisseurs travaillant des produits ou dérivés susceptibles d'être contaminés tel que : maïs, soja, colza, pollen.